

N° au catalogue 81-595-M
ISSN 2563-626X
ISBN 978-0-660-46181-6

L'éducation, l'apprentissage et la formation : Série de documents de recherche

Étudiants du niveau postsecondaire recevant des paiements de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et de la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE) en 2020

par Melissa Van Bussel, George Marshall et Eric Fecteau

Date de diffusion : le 16 janvier 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Étudiants du niveau postsecondaire recevant des paiements de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et de la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE) en 2020

par **Melissa Van Bussel, George Marshall et Eric Fecteau**

En 2020, le gouvernement fédéral a mis en œuvre la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE) dans le but d'aider financièrement les employés, les travailleurs autonomes et les étudiants directement touchés par la COVID-19.

La PCU était accessible aux personnes qui avaient cessé de travailler ou dont les heures de travail avaient été réduites en raison de la COVID-19, et qui répondaient à divers autres critères d'admissibilité¹. Les demandeurs de la PCU recevaient 2 000 \$ pour une période initiale de quatre semaines et pouvaient présenter une nouvelle demande pour des périodes supplémentaires, pouvant atteindre jusqu'à 28 semaines, pour une prestation maximale de 14 000 \$. Le programme couvrait la période allant du 15 mars au 26 septembre 2020.

La PCUE était accessible aux étudiants inscrits à un programme d'études postsecondaires menant à un grade, à un diplôme ou à un certificat, qui n'étaient pas admissibles à la PCU ou à l'assurance-emploi et qui répondaient à divers autres critères d'admissibilité². La prestation a été offerte du 10 mai au 29 août 2020. Les demandeurs de la PCUE admissible recevaient 1 250 \$ pour une période initiale de quatre semaines et pouvaient présenter une nouvelle demande pour des périodes supplémentaires, soit jusqu'à 16 semaines, jusqu'à concurrence de 5 000 \$. De plus, les demandeurs ayant une incapacité ou une ou des personnes à charge pouvaient bénéficier d'une prestation complémentaire, auquel cas ils étaient admissibles à recevoir 2 000 \$ toutes les quatre semaines, pour une prestation maximale de 8 000 \$.

La PCUE a comblé un vide laissé par la PCU, qui excluait les étudiants qui n'avaient pas d'emploi au début de la pandémie, mais qui auraient normalement cherché du travail durant l'été 2020. Par exemple, en 2019, [l'Enquête sur la population active](#) a révélé que 69 % des étudiants âgés de 20 à 24 ans inscrits à temps plein en mars 2019 et ayant l'intention de retourner aux études à l'automne, occupaient un emploi en août 2019.

Le présent article permet de mieux comprendre les différences dans le taux d'obtention de la PCU et de la PCUE pour les étudiants postsecondaires qui ont reçu des paiements de prestations d'urgence en 2020. L'obtention des prestations d'urgence est examinée selon diverses caractéristiques sociodémographiques et niveaux de scolarité, pour mettre en évidence certaines des principales différences. L'analyse se limite aux citoyens canadiens et aux résidents permanents qui étaient inscrits à temps plein ou à temps partiel dans un établissement d'enseignement postsecondaire public à l'automne 2019 dans un programme menant à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat³.

Dans le présent article, « prestations d'urgence » est le terme général pour désigner soit la PCU, la PCUE ou les deux.

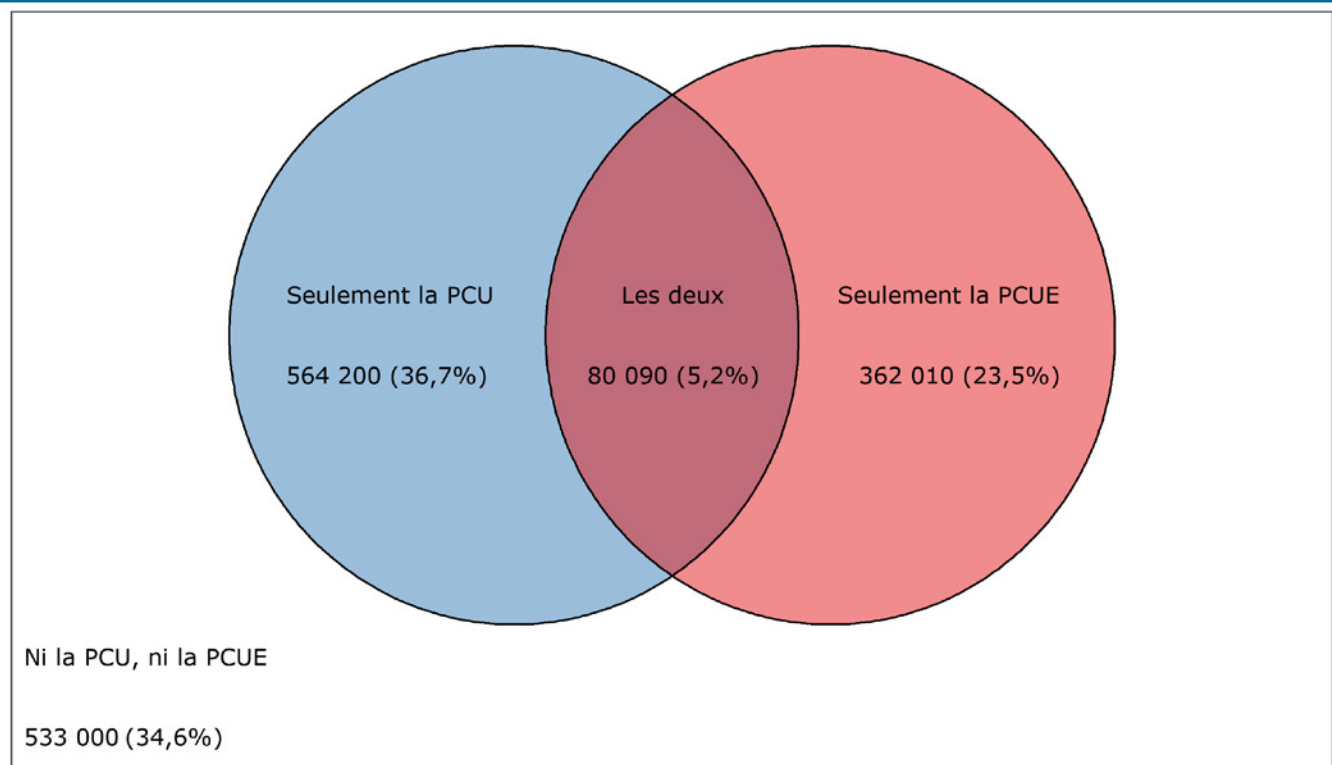
1. [Prestation canadienne d'urgence \(PCU\)](#) – Canada.ca. La PCU était accessible aux personnes qui répondaient à tous les critères suivants : résidaient au Canada; étaient âgées d'au moins 15 ans; avaient cessé de travailler ou dont les heures de travail avaient été réduites en raison de la COVID-19; ne s'attendaient pas à gagner plus de 1 000 \$ en revenu d'emploi ou provenant d'un travail autonome pendant au moins 14 jours consécutifs au cours d'une période de quatre semaines; avaient gagné un revenu d'emploi ou provenant d'un travail autonome d'au moins 5 000 \$ en 2019 ou dans les 12 mois précédant la date de leur demande; n'avaient pas quitté leur emploi volontairement.
2. [Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants \(PCUE\)](#) – Canada.ca. La PCUE était accessible aux personnes qui répondaient à tous les critères suivants : elles n'avaient pas demandé ou reçu la PCU ou des prestations d'assurance-emploi ou n'y étaient pas admissibles, pour la même période d'admissibilité; elles étaient, au moment de la demande, citoyennes canadiennes, résidentes permanentes, indiennes inscrites ou personnes protégées; au moment de la demande, elles étudiaient au Canada ou à l'étranger; elles étaient inscrites à un programme d'études postsecondaires (d'une durée d'au moins 12 semaines) menant à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat décerné par un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu ou avaient réussi ou terminé des études postsecondaires en décembre 2019 ou plus tard ou avaient réussi ou devaient réussir leurs études secondaires ou l'équivalent en 2020 et avaient présenté une demande dans un programme d'études postsecondaires qui devait commencer avant le 1er février 2021; étaient dans l'incapacité de travailler en raison de la COVID-19 ou étaient activement à la recherche d'un emploi, mais n'en avaient pas trouvé en raison de la COVID-19 ou avaient travaillé pendant la pandémie de COVID-19, mais s'attendaient à ce que leur revenu d'emploi ou de travail autonome soit inférieur ou égal à 1 000 \$ (avant impôt) pendant les quatre semaines concernées par la demande. De plus, les personnes qui avaient une incapacité comme définie pour cette prestation ou au moins un enfant de moins de 12 ans ou d'autres personnes à charge avaient droit à une prestation complémentaire de 750 \$ par périodes d'admissibilité.
3. Consultez les notes aux lecteurs pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthodologie.

La majorité des étudiants du niveau postsecondaire ont reçu des prestations d'urgence

Près des deux tiers des étudiants du niveau postsecondaire (65,4 %) ont reçu des prestations d'urgence. C'est probablement parce qu'au début de la pandémie les étudiants travaillaient dans des secteurs d'industries qui ont été fortement affectés, et par l'été, ces industries n'avaient pas suffisamment récupéré pour permettre aux étudiants de trouver des emplois d'été. Le nombre d'étudiants âgés de 20 à 24 ans [qui occupaient un emploi en mai 2020 \(276 200\) était 42,3 % plus bas qu'en mai 2019 \(478 600\)](#).

Plus d'étudiants ont reçu la PCU (41,9 %) que la PCUE (28,7 %), ce qui était probablement attribuable, en partie, au fait que l'une des exigences d'admissibilité à la PCUE était que la personne ne pouvait pas avoir demandé ou reçu la PCU ou y avoir été admissible pendant la même période d'admissibilité, mais elle pouvait être admissible à différents types de prestations au cours de différentes périodes d'admissibilité. Par conséquent, seuls les étudiants qui n'étaient pas admissibles à la PCU pouvaient présenter une demande de PCUE. Il était rare (5,2 %) que les étudiants reçoivent les deux prestations.

Graphique 1
Nombre d'étudiants du niveau postsecondaire inscrits durant l'automne 2019 qui ont reçu des prestations d'urgence



Source : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), 2019-2020, Prestations d'urgence et de la relance économique (PURE), mars à septembre 2020, et données du feuillet T4A, 2020.

En ce qui concerne les personnes qui ont reçu la PCUE, le montant moyen reçu (4 200 \$) correspond à environ trois à quatre des quatre périodes d'admissibilité de prestations de la PCUE reçues par les étudiants. En ce qui concerne les personnes qui ont reçu la PCU, le montant moyen reçu (8 200 \$) correspond à environ quatre à cinq des sept périodes d'admissibilité de prestations de la PCU reçues par les étudiants. Comme l'indique le Tableau 1, en moyenne, les étudiants qui n'ont reçu que la PCU ont reçu un montant deux fois plus élevé (8 800 \$) que ceux qui n'ont reçu que la PCUE (4 400 \$).

Tableau 1
Montant moyen de prestations d'urgence reçues par les étudiants du niveau postsecondaire inscrits durant l'automne 2019, par type de prestation

Groupe	Individus		Montant moyen de la PCU reçu	Montant moyen de la PCUE reçu
	nombre	pourcentage du total	dollars	
Tous les étudiants inscrits à un programme à l'automne 2019	1 539 300	100
Étudiants qui ont des prestations d'urgence (PCU, PCUE ou les deux)	1 006 300	65,4	5 300	1 900
Étudiants qui ont reçu la PCU	644 280	41,9	8 200	400
Étudiants qui n'ont reçu que la PCU	564 200	36,7	8 800	...
Étudiants qui ont reçu à la fois la PCU et la PCUE	80 090	5,2	4 000	3 500
Étudiants qui ont reçu la PCUE	442 100	28,7	700	4 200
Étudiants qui n'ont reçu que la PCUE	362 010	23,5	...	4 400
Étudiants qui ont reçu à la fois la PCU et la PCUE	80 090	5,2	4 000	3 500
Étudiants qui ont reçu le montant complémentaire de la PCUE pour incapacité ou personne à charge pendant au moins une période d'admissibilité	58 980	3,8	1 000	6 500
Étudiants qui n'ont pas reçu de prestations d'urgence	533 000	34,6

... n'ayant pas lieu de figurer

Note: En raison de l'arrondissement, il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme de leurs éléments.

Note: Le montant complémentaire de la PCUE, pour les étudiants qui avaient une incapacité ou au moins un enfant de moins de 12 ans ou d'autres personnes à charge, est inclus dans le montant moyen de la PCUE reçue.

Note: Le "Montant moyen de la PCU reçue" comprend des observations de 0 \$ dans certains cas et exclut des observations de 0 \$ dans d'autres cas, selon le groupe. Par exemple, dans cette colonne, la valeur pour le groupe « Étudiants qui ont reçu la PCU » n'inclut pas d'observations de 0 \$, mais la valeur pour le groupe « Étudiants qui ont reçu la PCUE » comprend, elle, des observations de 0 \$.

Note: Le "Montant moyen de la PCUE reçue" comprend des observations de 0 \$ dans certains cas et exclut des observations de 0 \$ dans d'autres cas, selon le groupe. Par exemple, dans cette colonne, la valeur pour le groupe « Étudiants qui ont reçu la PCUE » n'inclut pas d'observations de 0 \$, mais la valeur pour le groupe « Étudiants qui ont reçu la PCU » comprend, elle, des observations de 0 \$.

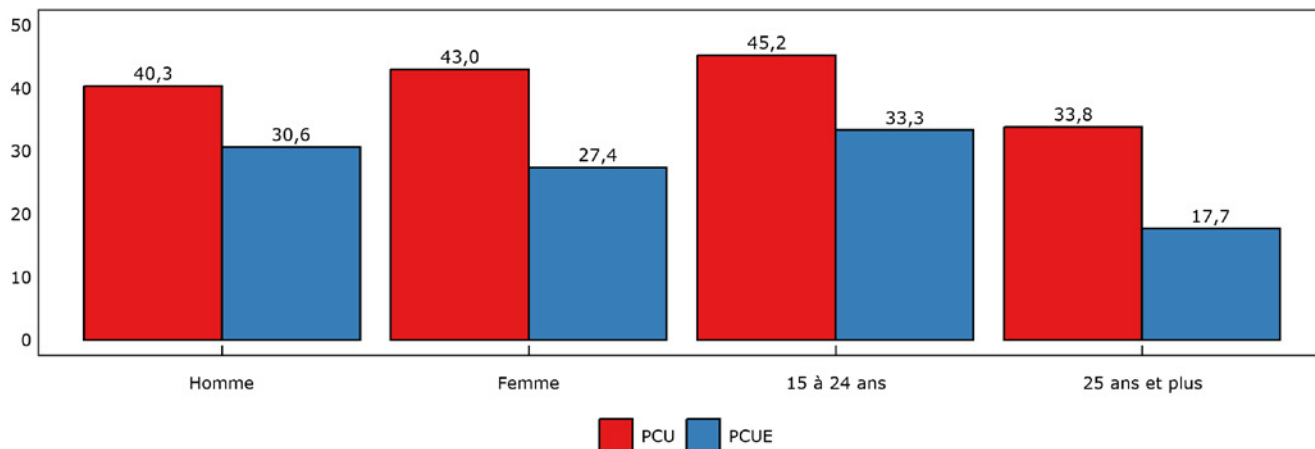
Sources : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), 2019-2020, Prestations d'urgence et de la relance économique (PURE), mars à septembre 2020, et données du feuillet T4A, 2020.

Les femmes ont reçu la PCU plus que les hommes, mais les hommes ont reçu la PCUE plus que les femmes

Le pourcentage d'étudiantes du niveau postsecondaire ayant reçu la PCU est plus élevé (43,0 %) que celui enregistré chez leurs homologues masculins (40,3 %). En revanche, un pourcentage plus élevé d'étudiants postsecondaire (30,6 %) ont reçu la PCUE que leurs homologues féminines (27,4 %). Cela pourrait être dû au fait [que les femmes ont été plus durement touchées par les pertes d'emploi dans le secteur des services que les hommes pendant la pandémie de COVID-19](#) et étaient donc plus susceptibles d'être admissibles à la PCU.

De plus, comme le montre l'[Enquête sur la population active](#), les jeunes travailleurs ont été plus durement touchés au cours des premiers stades de la pandémie. Comme le montre le graphique 2, les étudiants plus jeunes étaient plus susceptibles de recevoir des prestations d'urgence. Cela pourrait partiellement être dû au fait que les étudiants plus âgés participaient davantage à la vie active auparavant et étaient moins susceptibles de voir leur statut d'emploi touché par la pandémie.

Graphique 2
Pourcentage d'étudiants du niveau postsecondaire inscrits durant l'automne 2019 qui ont reçu des prestations d'urgence, selon le genre, le groupe d'âge et le type de prestation



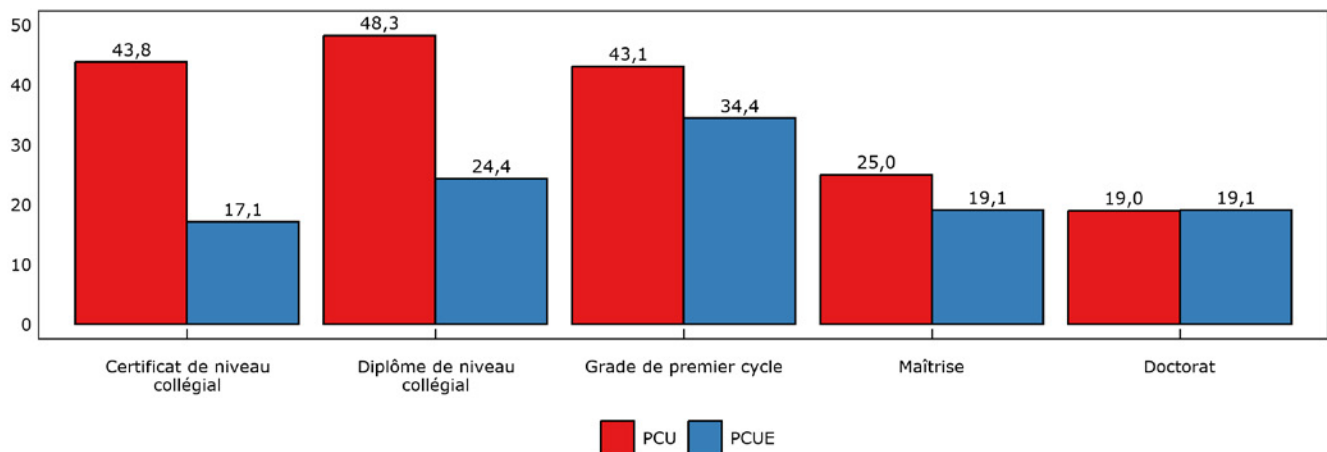
Sources : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), 2019-2020, Prestations d'urgence et de la relance économique (PURE), mars à septembre 2020, et données du feuillet T4A, 2020.

Les étudiants des programmes d'études supérieures étaient moins susceptibles de recevoir des prestations d'urgence

Pour tous les titres scolaires sélectionnés⁴, à l'exception des doctorats, les étudiants ont reçu des paiements de la PCU en plus forte proportion que de paiements de la PCUE. Les étudiants des programmes d'études supérieures (maîtrise et doctorat) étaient moins susceptibles de recevoir des prestations d'urgence que les étudiants inscrits à un programme menant à un grade de premier cycle ou à un certificat de niveau collégial. Cependant, les étudiants inscrits à des programmes d'études supérieures ont reçu la PCUE en plus forte proportion que les étudiants inscrits à un certificat de niveau collégial. Ce sont les étudiants de premier cycle qui ont reçu des paiements de la PCUE en plus forte proportion (34,4 %), tandis que pour les paiements de la PCU, ce sont les étudiants inscrits au diplôme de niveau collégial (48,3 %). Une [étude récente](#) a révélé des tendances semblables pour les paiements de la PCU selon le titre scolaire pour les récents diplômés.

4. Les étudiants étaient regroupés selon le titre scolaire au moyen de la [Classification des programmes et des sanctions d'études](#) (une combinaison des variables portant sur le type de programme et le type de sanction d'études du SIEP). Les cinq titres scolaires les plus courants ont été retenus pour l'analyse. Les « certificats de formation technique et professionnelle » et les « diplômes de formation technique et professionnelle » sont considérés ici être des « certificats de niveau collégial » et des « diplômes de niveau collégial » pour simplifier l'analyse, même si certains peuvent être offerts à l'université.

Graphique 3
Pourcentage d'étudiants du niveau postsecondaire inscrits durant l'automne 2019 qui ont reçu des prestations d'urgence, selon les titres scolaires sélectionnés et par type de prestation



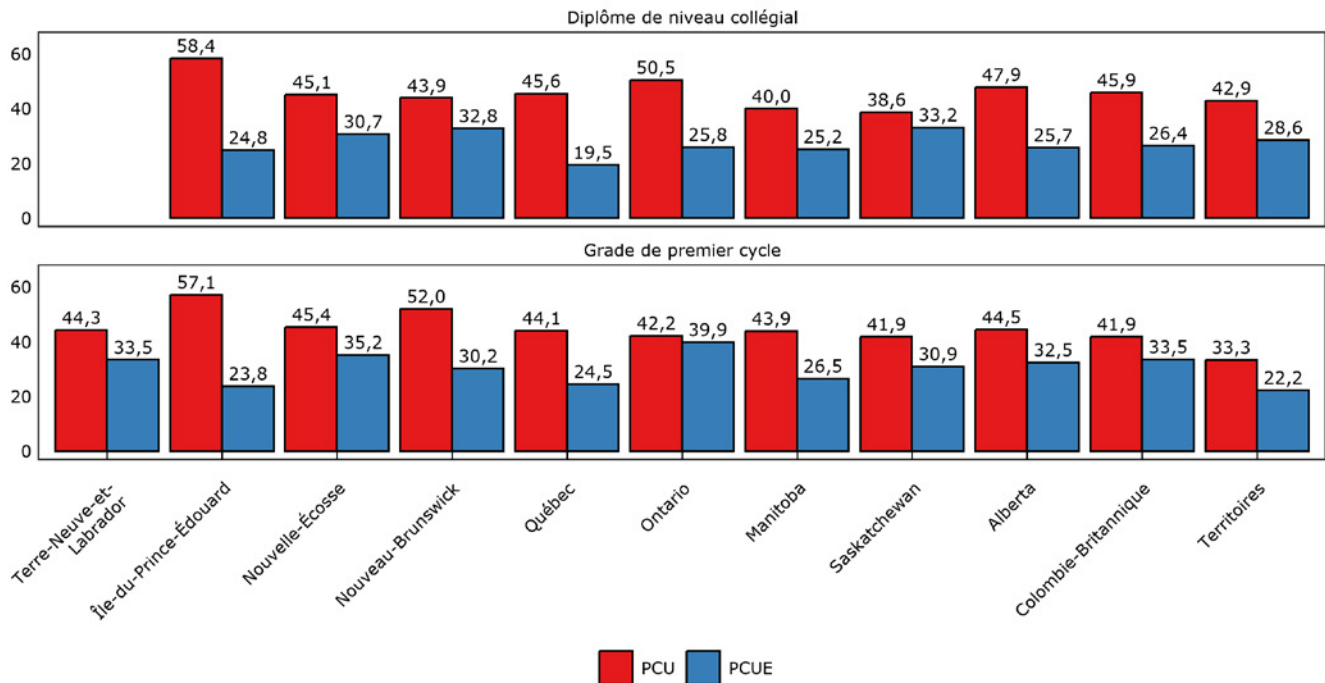
Source : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), 2019-2020, Prestations d'urgence et de la relance économique (PURE), mars à septembre 2020, et données du feuillet T4A, 2020.

Étant donné que les diplômes de niveau collégial et les grades de premier cycle représentent les titres scolaires les plus nombreux au Canada et puisque les étudiants qui cherchaient à obtenir ces titres scolaires ont eu recours à des prestations d'urgence en plus grande proportion, le reste de la présente analyse porte sur les étudiants inscrits à ces deux titres scolaires durant l'automne 2019.

Un pourcentage plus élevé d'étudiants du niveau postsecondaire a reçu la PCU par rapport à la PCUE dans toutes les provinces et pour presque tous les domaines d'études

Dans l'ensemble des provinces et des territoires, les étudiants du niveau postsecondaire inscrits à un diplôme de niveau collégial ou un grade de premier cycle étaient plus susceptibles de recevoir la PCU que la PCUE. Le pourcentage d'étudiants qui ont reçu des prestations d'urgence variait selon la province de leur établissement d'enseignement. Pour les deux titres scolaires, les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire de l'Île-du-Prince-Édouard ont reçu la PCU en plus forte proportion. Les personnes cherchant à obtenir un grade de premier cycle en Ontario ont reçu la PCUE en plus grande proportion que les étudiants des établissements des autres provinces et territoires. Les différences entre les provinces peuvent être attribuables à des différences dans les mesures de santé publique ou dans les possibilités d'emploi dans diverses régions du pays à des moments précis de la pandémie. Statistique Canada a élaboré des [indices des restrictions liées à la COVID-19](#) pour mesurer la sévérité des mesures de santé publique par province. L'indice révèle que l'Île-du-Prince-Édouard avait pris des mesures de santé publique parmi les plus strictes au début de la pandémie, qui recoupe les deux premières périodes d'admissibilité à la PCU. De plus, au cours d'une partie de l'été 2020, alors que les étudiants pouvaient présenter une demande de PCUE, c'est en Ontario que l'indice des restrictions liées à la COVID-19 était le plus élevé.

Graphique 4
Pourcentage d'étudiants du niveau postsecondaire inscrits durant l'automne 2019 qui ont reçu des prestations d'urgence, selon la province de l'établissement d'enseignement et par type de prestation



Note : Les collèges de Terre-Neuve-et-Labrador ont été retirés de l'analyse en raison de lacunes statistiques.

Note : En raison des petits nombres et des arrondissements, les données des Territoires doivent être utilisées avec prudence.

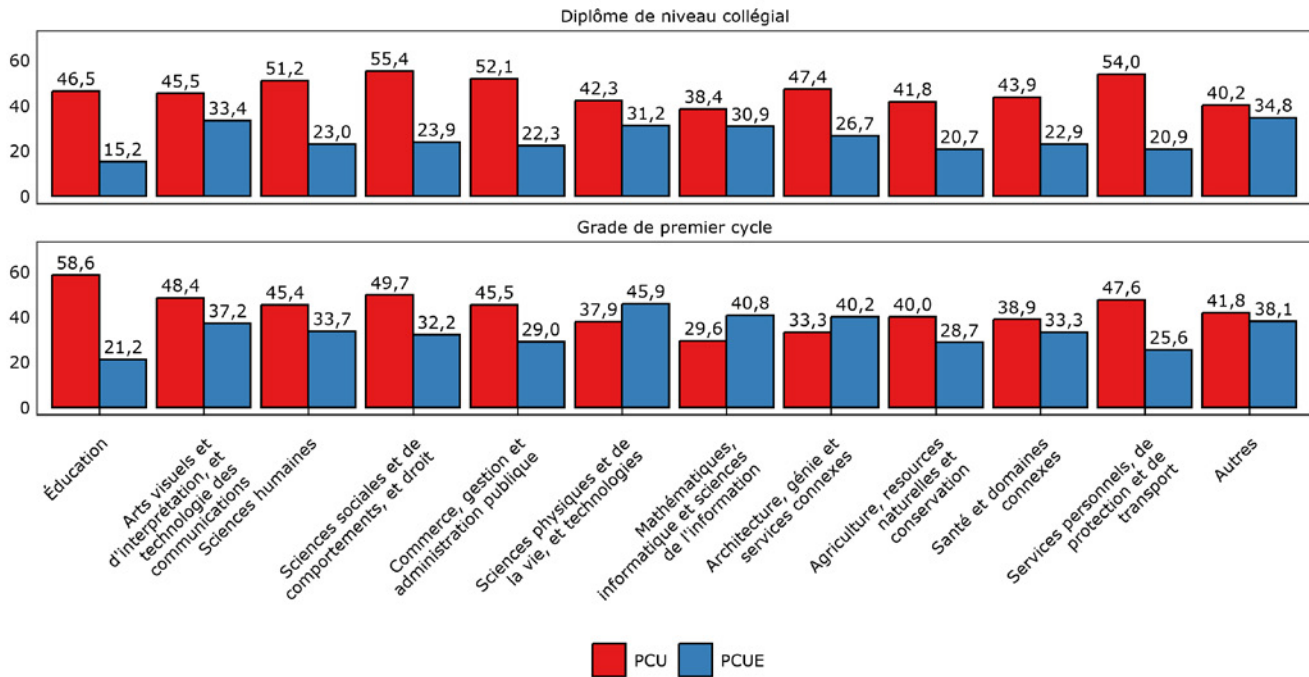
Sources : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), 2019-2020, Prestations d'urgence et de la relance économique (PURE), mars à septembre 2020, et données du feuillet T4A, 2020.

Les étudiants qui visaient l'obtention d'un diplôme collégial étaient plus susceptibles de recevoir la PCU que la PCUE dans tous les domaines d'études. Pour les grades de premier cycle, les étudiants étaient plus susceptibles de recevoir la PCU que la PCUE, à l'exception de ceux qui poursuivaient des études en « sciences physiques et de la vie et technologies », en « mathématiques, informatique et sciences de l'information » et en « architecture, génie et services connexes ».

Les étudiants inscrits à un grade de premier cycle ont reçu des paiements de la PCUE dans une plus forte proportion que les étudiants inscrits à un diplôme de niveau collégial dans tous les domaines d'études.

Graphique 5

Pourcentage d'étudiants du niveau postsecondaire inscrits durant l'automne 2019 qui ont reçu des prestations d'urgence, selon le domaine d'études (autres regroupements principaux) et par type de prestation



Note : Les étudiants dont les renseignements étaient insuffisants pour être classés dans un domaine d'études ont été retirés du graphique.

Source : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), 2019-2020, Prestations d'urgence et de la relance économique (PURE), mars à septembre 2020, et données du feuillet T4A, 2020.

Conclusion

Parmi les étudiants inscrits aux études postsecondaires durant l'automne 2019, près des deux tiers (65,4 %) ont reçu des prestations d'urgence en réponse à la pandémie de COVID-19. Cela s'explique en partie par les difficultés qu'ils ont rencontrées sur le marché du travail. Les étudiants étaient plus susceptibles de recevoir la PCU que la PCUE, peu importe leur genre, leur groupe d'âge et la province où ils étudiaient. Parmi les titres scolaires sélectionnés, les étudiants des programmes menant à un diplôme de niveau collégial étaient les plus susceptibles de recevoir des paiements de la PCU, tandis que les étudiants au doctorat étaient les moins susceptibles d'en recevoir. De plus, les étudiants de premier cycle sont ceux qui ont reçu, en plus forte proportion, des paiements de la PCUE et les étudiants des programmes de certificat de niveau collégial sont ceux qui en ont reçu le moins. La proportion d'étudiants ayant reçu des paiements de la PCU était comparativement élevée à l'Île-du-Prince-Édouard. De futures recherches pourraient permettre de comprendre davantage pourquoi les groupes désignés ont eu recours aux prestations d'urgence en proportions différentes de celles des autres groupes.

Melissa Van Bussel, George Marshall et Eric Fecteau sont analystes au Centre canadien de la statistique de l'éducation à Statistique Canada.

Notes aux lecteurs

Le présent rapport utilise la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT), un environnement qui permet d'intégrer les données administratives sur la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE) et sur la Prestation canadienne d'urgence (PCU) au Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). Les données sur la PCUE utilisées dans le présent communiqué proviennent du feuillet T4A de 2020 de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les données sur la PCU utilisées dans le présent communiqué proviennent d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) et contiennent des renseignements

sur les paiements initiaux reçus dans le cadre des deux volets du programme, l'un administré par EDSC et l'autre par l'ARC en son nom.

La population étudiée se limite aux « citoyens canadiens » et aux « résidents permanents »⁵, aux étudiants inscrits à temps plein ou à temps partiel dans un établissement d'enseignement postsecondaire public à l'automne 2019⁶, aux étudiants qui suivaient un programme menant à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat⁷ et aux étudiants qui ne suivaient pas un « programme d'éducation de base » ou « d'apprentissage ». Les personnes dont les renseignements étaient insuffisants pour créer une clé anonyme afin d'intégrer les données sur la PCU et sur la PCUE au SIEP ont également été retirées de l'analyse.

Un seul dossier a été conservé pour chaque personne. Comme les étudiants peuvent être inscrits à plusieurs programmes en même temps, un ensemble de règles séquentielles a été appliqué dans l'ordre suivant pour choisir l'enregistrement le plus pertinent à conserver pour l'analyse : 1) conserver l'enregistrement comportant un indicateur d'obtention de diplôme (c.-à-d. prioriser l'obtention de diplôme par rapport à l'inscription); 2) conserver l'enregistrement avec le type de programme le plus élevé (p. ex. un programme d'études supérieures a la priorité sur un programme de premier cycle); 3) si les types de programmes sont les mêmes, conserver l'enregistrement dont le type de sanction d'études est le plus élevé (p. ex. un grade a la priorité sur un diplôme). Si, après ce processus, une personne avait encore plusieurs enregistrements, un enregistrement était sélectionné aléatoirement.

5. Même si les étudiants étrangers étaient admissibles à la PCU, la plupart d'entre eux n'étaient pas admissibles à la PCUE. Par conséquent, afin de comparer la proportion d'étudiants qui ont reçu la PCU et la PCUE, les étudiants étrangers ont été exclus de la présente analyse.

6. Le SIEP recueille seulement le statut à temps plein et à temps partiel de l'étudiant à la date de référence de l'automne. La date de référence de l'automne est une date unique choisie par l'établissement d'enseignement postsecondaire, comprise entre le 30 septembre et le 1er décembre. Afin de relever les étudiants les plus susceptibles d'être admissibles à la PCUE (ceux qui étaient aux études au début de 2020 ou ceux qui ont obtenu leur diplôme en décembre 2019), seuls ceux qui étudiaient à temps plein ou à temps partiel à la date de référence de l'automne ont été conservés dans l'analyse.

7. Pour être admissible à la PCUE, un étudiant devait être inscrit à un programme d'études postsecondaires (d'une durée d'au moins 12 semaines) menant à un grade, à un diplôme ou à un certificat. Par conséquent, cette analyse se limite aux personnes qui cherchaient à obtenir un « certificat », un « diplôme », un « grade (y compris un grade appliqué) » ou un « grade associé », selon la [Classification de type de sanction d'études](#).